

Arrêté N°I/B-2020-65

Portant réinscription sur la liste d'aptitude au grade
d'Edicateur Territorial des activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe.

Reine BOUVIER, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement
et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux
fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le
recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois
des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à
divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises
pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
Vu la convention générale entre Centres de Gestions relative à la mutualisation des coûts des
concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion,
Vu le recensement des besoins effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées des
Centres de Gestion de La Région Occitanie,
Vu l'arrêté d'ouverture du concours n°I/B-2017-76 pris en date du 20 juin 2017 ;
Vu l'arrêté n° I/B-2018-10 fixant la liste des candidats admis à concourir en date du 16 janvier
2018 ;
Vu le procès-verbal 2018-07 fixant la liste des candidats admis ;
Vu l'arrêté n°I/B-2018-83 du 20 juillet 2018 portant inscription des lauréats sur la liste d'aptitude ;
Considérant les demandes de réinscription sur liste d'aptitude ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.
Cette liste comprend **5** candidats.

Article 2 : La validité de la liste d'aptitude est de 1 an à compter du **20 juillet 2020**.
L'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures
pendant la période d'urgence sanitaire précise que la validité des listes d'aptitudes pour les
concours de la fonction publique territoriale est suspendue du 12 mars au 23 juillet.

Article 3 : L'inscription sur liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Article 4 : Le Directeur Général du Centre de Gestion du Gard est chargé de l'exécution du
présent arrêté lequel sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard, affiché dans les locaux du
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard et transmis aux partenaires.

Fait à Nîmes, le 20 juillet 2020

La Présidente

Reine BOUVIER

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.
Transmis au Représentant de l'Etat, le : _____

Affiché le : _____





LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES LAUREATS REINSCRITS
SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ETAPS PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

SESSION 2018

DATE D'EFFET : 20/07/2020

Lauréats		Inscrit(e) Jusqu'au
1.	Monsieur BOURMAUD Morgan	20/07/2021
2.	Monsieur GUIGAL Sébastien	20/07/2021
3.	Monsieur MEAUME Sébastien	20/07/2021
4.	Madame NAVARRO Delphine née NAVARRO	20/07/2021
5.	Monsieur VARALDA Luc	20/07/2021

RB